



Perfectionnement de la main-d'œuvre :
Fiers et compétents devient Compétences Construction

Montréal, le 2 avril 2026 – Dès aujourd’hui, le levier de perfectionnement de la main-d’œuvre de l’industrie de la construction **Fiers et compétents** devient **Compétences Construction**. Ce tournant vise à rendre plus visible un fonds qui favorise le développement de compétences, et donc la rétention, l’innovation, la diversité des talents et l’attractivité des métiers.

Un nouveau nom, une même fierté

Ce nouveau nom souligne le rôle essentiel du développement des compétences et la valorisation de l’expertise de la main-d’œuvre tout en maintenant l’engagement envers:

- **Le savoir-faire**, à travers un répertoire de plus de **600 formations gratuites** pour répondre aux besoins de l’industrie, complété par une offre personnalisée de développement des compétences adaptée aux besoins des entreprises.
- **Les compétences comme un facteur d’attractivité et de rétention** de la main-d’œuvre face à un marché du travail en pleine transformation;
- **Les pratiques durables**, essentielles pour accompagner la transition écologique.

« Le carnet de commande devant nous est historique. Le défi d'une main d'œuvre compétente dans l'industrie est global et une priorité pour la Commission de la construction du Québec. Compétences Construction répond à ce besoin, et offre à toutes les personnes salariées l'occasion de se perfectionner à travers leur parcours professionnel. Il s'agit d'un pilier indéniable au bénéfice de ceux et celles qui bâtissent le Québec. »

Audrey Murray, présidente-directrice générale de la Commission de la construction du Québec

« Les membres du Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction sont fiers du nouveau nom pour Compétences Construction, qui reflète notre engagement commun à renforcer le développement des compétences dans

l'industrie. Dans un contexte de forte demande, le Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC) demeure un levier essentiel pour outiller la main-d'œuvre, soutenir les employeurs et assurer la qualité et la pérennité de l'industrie de la construction au Québec. »

Membres syndicaux, syndicales, patronaux et patronales du Comité sur la formation professionnelle de l'industrie de la construction

La formation, un levier essentiel

Chaque activité de perfectionnement du programme **Compétences Construction** permet aux personnes de développer leurs compétences sur le terrain, d'accroître leur employabilité, tout en cultivant la fierté du travail bien fait. Le Québec est la seule juridiction en Amérique du Nord qui dispose d'un tel fonds, ce qui témoigne de l'engagement des partenaires patronaux et syndicaux à l'égard du développement des compétences de la main-d'œuvre.

Compétences Construction en chiffres

Le *Fonds de formation des salariés de l'industrie de la construction (FFSIC)*, mis en place il y a plus de 20 ans, est doté d'un actif de quelque 240 M\$. Il permet entre autres de couvrir tous les frais directs et indirects de formation en plus de soutenir la clientèle qui doit se déplacer pour suivre sa formation (hébergement, transport, heures versées à la réserve d'assurance, etc.).

Ses quatre principaux axes d'intervention sont les suivants :

- Favoriser le développement d'une relève compétente;
- Soutenir la progression des personnes en apprentissage;
- Favoriser la formation continue de la main-d'œuvre de l'industrie;
- Maintenir, voire améliorer les mécanismes permettant de répondre aux besoins de formation spécifiques de la main-d'œuvre.

Entre 2013 et aujourd'hui, c'est près de 6 200 activités réalisées dans 28 500 groupes par près de 100 000 participants et participantes. Parmi ces personnes, 13 200 femmes et 800 personnes issues des Premières Nations et des Inuit.

Compétences Construction, c'est 10,3 millions d'heures de formation suivies. Ce sont des cours offerts dans tout le Québec, de Blanc-Sablon à Bonaventure, à Rouyn-Noranda et aux Îles-de-la-Madeleine en passant par Inukjuak. Nous travaillons avec 61 centres de formation qui offrent des cours diversifiés et de qualité aux travailleurs et aux travailleuses de la construction.

À propos de la Commission de la construction du Québec

Créée en 1987, la Commission de la construction du Québec est responsable de l'application de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la*

gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (loi R-20), qui encadre cette industrie. Elle offre de nombreux services à la clientèle qu'elle dessert, notamment pour tout ce qui a trait à la formation professionnelle, à la gestion de la main-d'œuvre et au soutien aux relations de travail de l'industrie de la construction.

–30–

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS

DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET DES COMMUNICATIONS

514 341-7740, poste 6373

medias@ccq.org

Site Web : ccq.org et competencesconstruction.com

Pages Facebook : [CCQ](#) et [Compétences Construction](#)